Boisseau, Maladies simulées (1870)

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb014_f0265
SourceBoite_014-5-chem | Hystérie. Charcot→Babinski.
LangueFrançais
TypeFicheLecture
RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).
Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par équipe FFL Notice créée le 18/03/2021 Dernière modification le 23/04/2021

Boisseau maladies simulées 1870 265
Réservé à l'usage privé - Loi n° 57.298 du 11.3.1957

males, les ulcères, etc., il termine par quelques considérations très-succinctes sur les maladies dissimulées (1).

Marc-Aurèle-Séverin 1646 (2), Fabrice d'Aquapendente 1687 (3), J. Bohn 1689 (4), Valentini 1701 (5), J. Fr. Zittmann 1706 (6), tous n'ont fait qu'effleurer cette partie de la médecine légale, et le premier travail consacré spécialement aux maladies simulées que nous devions signaler au dix-huitième siècle est dû à Fr. Hoffmann (7).

En 1711, fut soutenue à Erfurt, par Fr. Wilh. Steurlin, une thèse portant ce titre : *De ægroto mendace*. Ce travail, riche en citations, semble plutôt sorti de la plume d'un théologien que de celle d'un médecin ; l'auteur y discute gravement la question des possédés du démon et semble beaucoup plus préoccupé de la solution de cette question que des réels problèmes scientifiques.

Pendant le dernier siècle, un certain nombre de dissertations dans lesquelles se trouvent résumées les connaissances acquises à cette époque sur la simulation des maladies furent publiées principalement en Allemagne. Je me bornerai à citer les principales : 1728, C. F. Luther, *Dissertatio de morbis simulatis ac dissimulatis*, Erfurt. — 1728, Waldschmitt, *De morbis simulatis ac dissimulatis*, Kiloniæ. — 1769, R. A. Vogel, *Dissertatio de morborum simulatione*, Gœttingen. — 1769, Gansen, *Dissertatio de simulatis morbis et quomodò eos dignoscere liceat*, Gœttingen. — 1774, Baldinger, *Dissertatio de morbis simulatis*, Gœttingen. —

(1) Pauli Zacchiæ, Romani totius ecclesiastici proto-medici, *Quæstionum medico-legalium* tomus primus, 1657, lib. III, cap. II ; De morborum simulatione.

(2) M. A. Severinus, *De efficaci medicinâ*, lib. II, chap. CXXXIX.

(3) J. Bohnius, *De officio medici duplici*, in-4, p. 165.

(4) Fabricius ab Aquapendente, *Opera omnia*. c. CXXXIX.

(5) Valentini, *Pandectæ medico-legales*. Frankf., in-4.

(6) J. Fr. Zittmann, *Medicina forensis*. Lipsiæ, 1706.

(7) Fr. Hoffmann, *De morbis fictis*. Halle, 1700.

BnF MSS
Réservé à l'usage privé - Loi n° 57.298 du 11.3.1957
Réservé à l'usage privé - Loi n° 57.298 du 11.3.1957

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Foucault-fiches/items/show/15005?context=pdf

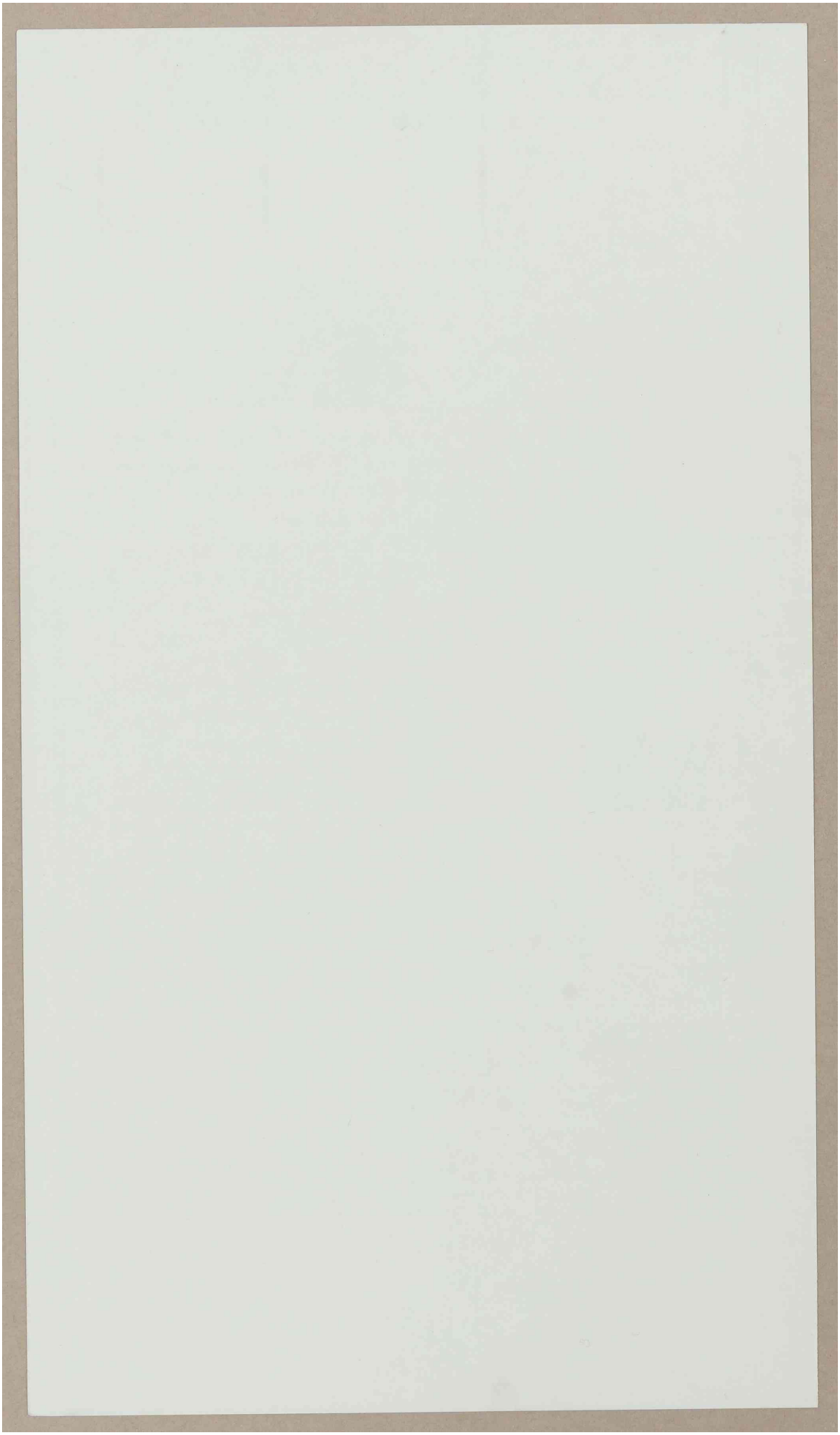

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Foucault-fiches/items/show/15005?context=pdf